

ORDURES MÉNAGÈRES :

Pour des raisons esthétiques et d'hygiène, les sacs à ordures ménagères étant rapidement éventrés par les chiens, les renards et les fouines ainsi que par les oiseaux, nous vous prions de bien vouloir déposer vos sacs à ordures ménagères devant votre propriété le **matin de la levée**. Les **conteneurs** peuvent par contre être déposés dès 18h30 le **soir précédant le ramassage**. L'effort qui vous est demandé soulagera les services de la voirie à qui incombe la tâche ingrate de ramasser des déchets putrescibles abandonnés sur la voie publique.

FERRAILLE ET OBJETS ENCOMBRANTS :

Les **appareils électroniques de bureau et de loisirs**, les **réfrigérateurs**, les **congélateurs** et les **appareils électroménagers**, de même que les appareils des secteurs de la **construction**, du **jardinage** et des **loisirs** et les **jouets électriques** sont **repris gratuitement par les commerces spécialisés**, car une taxe anticipée, perçue lors de l'achat, couvre les frais de traitement (recyclage et élimination).

Ces appareils usagés **ne sont pas ramassés** avec les objets encombrants.

Il est également possible de les rendre gratuitement à :

- *Cargo Domicile*
Route des Jeunes 6 à Carouge
☎ 022 308.90.00

ou

- Espace récupération de *La Praille*
Avenue de La Praille 47A
☎ 022 388.11.99

Sur demande, *Cargo Domicile* se déplace chez le particulier, moyennant une taxe qui est fixée au prorata de la distance de déplacement et du volume des appareils à débarrasser. Pour plus de renseignements, appeler le numéro indiqué ci-dessus.

* * *

Nous vous remercions de tenir compte de ce qui précède et de ne pas déposer d'ordures ménagères ni d'objets encombrants à la déchetterie communale.

COMMUNE DE VANDŒUVRES



RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS 2015